



« Créer des liens pour faire fleurir l'avenir! »



Info parents – Janvier 2026

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

En ce début de nouvelle année, toute l'équipe scolaire se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2026, remplie de santé, de sérénité et de petits bonheurs au quotidien.

Soyez assurés que nous demeurons pleinement engagés à accompagner vos enfants avec bienveillance, respect et engagement dans leur parcours éducatif.

Au plaisir de poursuivre cette belle collaboration avec vous!

Corina-Maria Zosim
Directrice

CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET DATES À RETENIR

13-27 janvier	Dépôts scolaires
14 janvier	Vaccination pour les élèves de 4 ^e année
24 janvier	Journée internationale de l'éducation
28 janvier	Rencontre du conseil d'établissement
2 au 6 février	Semaine des enseignants et enseignantes
6 février	Journée pédagogique
9 au 13 février	Semaine des inscriptions et réinscriptions 2026-2027
10-24 février	Dépôts scolaires
16 au 20 février	Semaine de la persévérance scolaire
20 février	Journée pédagogique ÉCOLE
23 février	Sortie au théâtre pour le préscolaire et 1 ^{er} cycle
25 février	Dépôt du 2 ^e bulletin
27 février	Spectacle la Magie de la chimie
2 au 6 mars	Semaine de relâche

INSCRIPTIONS 2026-2027

Pour les enfants qui feront leur entrée à l'école

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre 2026. Votre enfant aura 5 ans avant le 1^{er} octobre 2026 et n'est pas inscrit au programme Passe-Partout ou à la maternelle 4 ans cette année.

Voici la marche à suivre pour l'inscription de votre enfant:

A) Enfants résidant à St-Patrice-de-Sherrington

Les inscriptions se font sur **rendez-vous seulement**. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école au 514-380-8899 poste 4751 ou par courriel à stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca afin de planifier une rencontre. Les rendez-vous seront donnés dans la semaine du **9 au 13 février** 2026 entre 9 h et 11 h 30 et entre 13 h et 15 h 30.

Lors de votre visite à l'école, vous **devez apporter les documents suivants**:

1. L'ORIGINAL du certificat de naissance de l'enfant, grand format, rédigé en français ou en anglais;
2. **DEUX** preuves de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire – sans étiquette de changement d'adresse, communication officielle du gouvernement, etc.);
3. Une pièce d'identité avec photo afin de vous authentifier (permis de conduire, passeport, carte RAMQ, etc.);
4. Un jugement de cour, s'il y a lieu.

B) Inscription pour le programme Passe-Partout

Consultez la [liste des établissements offrant le programme Passe-Partout](#). Du **9 février au 30 avril 2026**, vous pourrez compléter une demande de place disponible sur le site web du centre de services scolaire (CSS). À compter de la mi-mai, le CSS communiquera avec vous afin de vous confirmer si votre enfant est accepté au programme. Il faudra alors prendre rendez-vous afin de compléter l'inscription de votre enfant.

C) Élèves fréquentant notre établissement scolaire en 2025-2026

Élèves de la maternelle 4 ans à la 5e année

La réinscription se fera en ligne via le portail parents du 9 au 13 février 2026. Il y aura également inscription en ligne pour le service de garde et le service de la surveillance du midi.

Élèves de 6^e année

Inscription aux différents profils (visitez le site Internet de l'école de votre choix).

Inscription à l'école secondaire Louis-Cyr au régulier : l'inscription se fera en ligne. Vous recevrez un courriel de l'école secondaire.

Tous les détails sur l'admission et l'inscription sont disponibles en [cliquant ici](#).

INFORMATIONS

SYSTÈME D'ENCADREMENT – règle de l'ENGAGEMENT



Au cours des mois de janvier et février, nous souhaitons accompagner les élèves vers un **engagement** accru, tant sur le plan du **climat scolaire que des apprentissages**. En janvier, l'accent sera mis sur des comportements favorisant un milieu calme et respectueux (déplacements, attention en classe, code vestimentaire et introduction progressive du vouvoiement). En février, nous travaillerons plus spécifiquement l'engagement scolaire, la responsabilité, le respect des consignes et la persévérance dans les travaux.

Les règles vedettes, qui se trouvent d'ailleurs dans le code de vie de l'école dans l'agenda, seront expliquées chaque semaine dans le message du lundi. Votre collaboration pour en discuter avec vos enfants est précieuse et grandement appréciée.



RAPPEL - FRAIS DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU MIDI / REÇUS FISCAUX

Au mois de février de chaque année, le personnel des établissements doit émettre des relevés fiscaux aux personnes qui ont **payé** des frais de garde d'enfant pour le service de garde et/ou pour le service de la surveillance du midi au primaire.

En février 2026, les relevés fiscaux 2025 seront déposés sur le portail parents pour tous les parents qui ont payé des frais de garde. Chaque parent (**mère, père ou tuteur**) qui a payé des frais de garde d'enfants recevra ses relevés fiscaux 2025 sur le [Portail Parents](#).



Ce qu'il faut savoir...

- ↳ Chaque parent doit avoir un accès au Portail parents afin de récupérer ses relevés.
- ↳ La mère ou le père ou le tuteur ne peut pas récupérer un relevé fiscal pour l'autre parent.
- ↳ Il pourra y avoir autant de relevés qu'il y a de parents et d'enfants, d'où l'importance que **chaque parent** consulte **chaque dossier de ses enfants** afin de récupérer et d'imprimer tous les relevés émis.

Nous désirons vous rappeler l'importance de payer les frais de garde et de surveillance du midi de l'année fiscale 2025, **avant le 31 janvier 2026**, si vous désirez recevoir des reçus fiscaux conformes aux montants **facturés** de l'année 2025.

Autrement, les soldes dus n'apparaîtront pas et les reçus seront remis avec les montants payés en date du 31 janvier 2026 seulement.

SEMAINE DE RELÂCHE ET SERVICE DE GARDE

Prenez note que le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche du **2 au 6 mars 2026 inclusivement**.



OBJETS PERDUS

Des vêtements de tous les genres se retrouvent dans les objets perdus au secrétariat : chandails, manteaux, tuques, mitaines, etc. Nous avons aussi des boîtes à lunch.

Veuillez SVP rappeler à votre enfant de venir jeter un coup d'œil. Vous êtes également les bienvenus! Peut-être que vous retrouverez de petits trésors!

Les articles non réclamés avant la relâche seront envoyés à un organisme. Merci de votre collaboration.

HABILLEMENT

L'hiver est bien installé et nous devons assurer le bien-être de vos enfants à l'école. Ils doivent être habillés très **chaudemment**, car ils jouent à l'extérieur. Certains enfants arrivent à l'école sans **tuque** ni **mitaines**. Nous exigeons que les enfants portent l'habit de neige complet (manteau et salopette) à l'arrivée, aux récréations et au départ à la fin de la journée. Nous suggérons également le port d'un **cache-cou**. Merci de votre collaboration!

Si vous éprouvez des difficultés à vous procurer les vêtements nécessaires, vous pouvez visiter la [Friperie Éco 100% locale](#) de l'organisme Sourire Sans Fin à Saint-Rémi qui offre des vêtements usagés à prix modiques pour les enfants de 0 à 12 ans.

Pour rejoindre Sourire Sans Fin : visitez leur site web au : <http://www.souresansfin.org/> ou composez le 450 454-5747.



JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SOLAIRE

Nous vous invitons à visiter le site web des journées de la persévérance scolaire (16 au 20 février 2026) : <https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr>



SEMAINE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES *** SEMAINE DE TOUT LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE***

La Semaine des enseignantes et des enseignants se tient chaque année durant la première semaine de février. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour souligner l'importance du travail effectué quotidiennement par les enseignants pour l'épanouissement, la persévérance et la réussite de chacun de leurs élèves. VEUILLEZ NOTER QU'UNE SEMAINE SERA DÉDIÉE À TOUT LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE, INCLUANT LES ENSEIGNANTS, du 23 au 27 février.

EXAMENS DU MEQ 2026

Les dates pour la passation des examens du ministère de l'Éducation pour les élèves de 4^e et 6^e année sont indiquées ci-dessous. Les épreuves vaudront 20 % de la ou des compétences évaluées :

4 ^e année		6 ^e année	
3 juin 2026	Épreuve – lecture / texte littéraire	1 ^{er} juin 2026	Épreuve – lecture / texte littéraire
4 juin 2026	Épreuve – lecture / texte courant	2 juin 2026	Épreuve – lecture / texte courant
8 au 10 juin 2026	Épreuve – écriture	3 et 4 juin 2026	Épreuve – écriture
		9 au 11 juin 2026	Épreuve – mathématique

CAPSULE DENTAIRE

Nous vous invitons à prendre connaissance du feuillet d'informations

[Avez-vous une bonne brosse à dents.pdf](#)

Les Hygiénistes dentaires, CLSC Saint-Rémi



QUIZ ÉCLAIR numéro 2

Nous vous invitons à prendre une petite minute pour répondre à notre quiz sur l'info parents. Très facile, juste à cliquer ici [QUIZ ÉCLAIR \(#2\) sur l'info parents](#).

UN PETIT MOT DES TES

Petite capsule pour aider les parents et les enfants dans la gestion des conflits et la demande d'aide concernant des situations d'intimidation. Tout d'abord, faisons la différence entre l'intimidation et les conflits.

L'intimidation est :

- Un rapport de force répété entre un ou plusieurs individus envers un autre.
- Il y a une intention de blesser, d'humilier, de rejeter l'autre personne.
- Les sentiments ressentis entre l'intimidateur et l'intimidé diffèrent. L'intimidateur peut éprouver un sentiment de puissance ou de plaisir lorsqu'il pose les gestes tandis que la victime peut ressentir de la peur, de l'angoisse, de la honte et de la souffrance.
- L'intimidateur tente d'obtenir un réel pouvoir sur la victime.

Le conflit est :

- Une interaction sociale maladroite entre des amis.
- Il n'y a pas de jeu de pouvoir.
- Il peut être dû à un désaccord, une différence d'opinions, une taquinerie ou un malentendu.
- Les élèves impliqués ont des réactions vives et émotives par rapport à la situation.
- Le jeu peut être à l'origine du conflit.
- Il peut survenir de façon occasionnelle et conduire à des gestes agressifs.
- Les deux parties peuvent ressentir un soulagement de satisfaction lorsque le conflit est résolu.



En ce sens, plusieurs actions sont posées régulièrement dans l'école en considérant les niveaux d'interventions appropriés (voir les niveaux ici : [Pyramide d'intervention](#))

Si vous êtes témoins, victimes ou le parent d'une personne vivant de l'intimidation, veuillez signaler la situation à l'école. Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec les T.E.S. au 514 380-8899, poste 6621, laisser une note au bureau des T.E.S. ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : marie-helene.senecal@cssdgs.gouv.qc.ca .